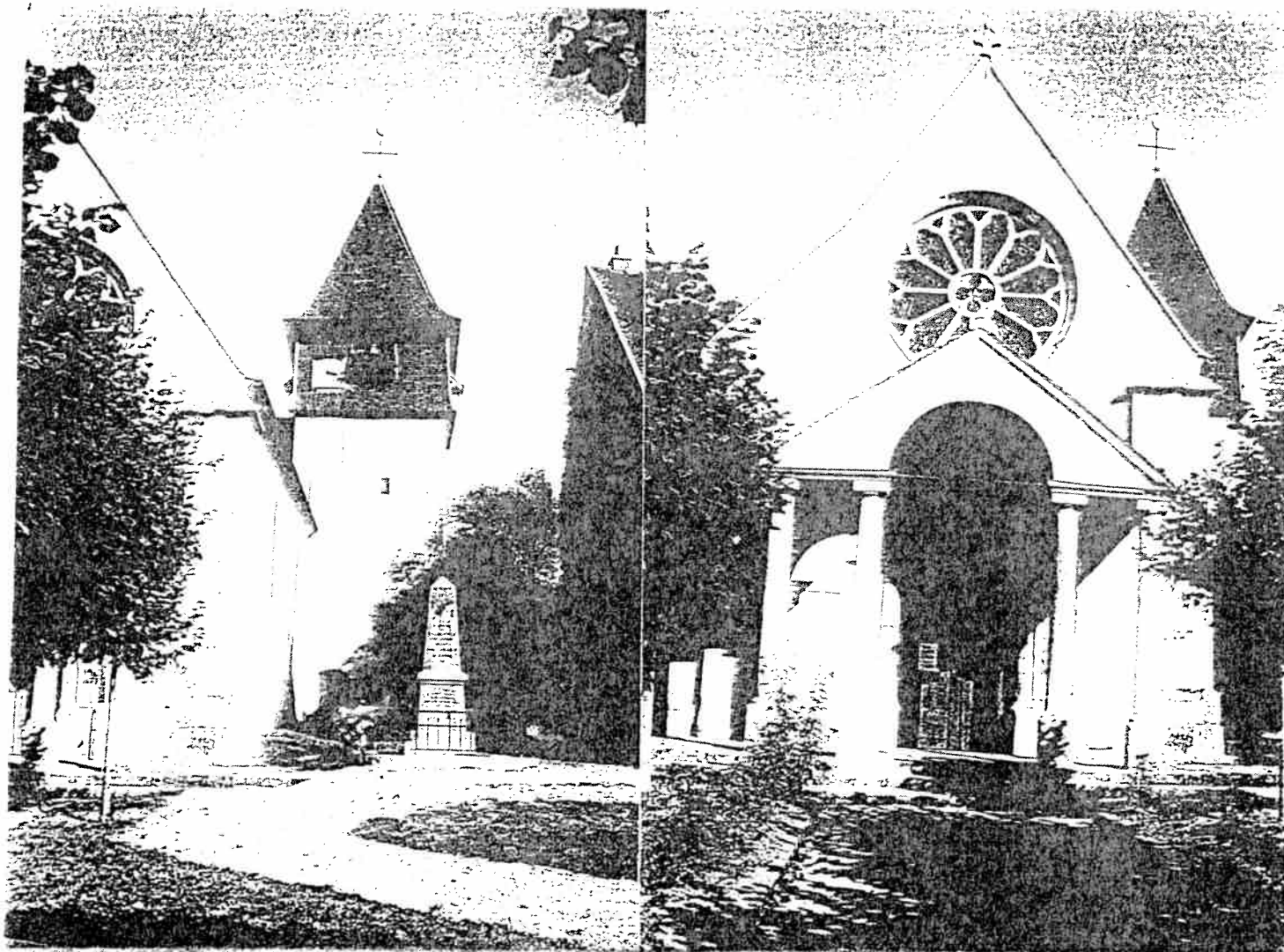


B.I.M N° 12

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES



Noël approche peu à peu le village prend des allures de fête grâce aux habitants qui décorent et illuminent façades, portails,...

Le Conseil Municipal et moi-même espérons que vous passerez tous d'excellentes fêtes de fin d'année

Lyno RENARD

Horaires de la Mairie durant les fêtes

Une permanence sera assurée le 23 et 30 décembre de 9h 30 à 12 h 30 (au lieu des 24 et 31) (les horaires sont inchangés les lundis et mardis)

TRAVAUX DE VOIRIE

Nous allons étudier, dans le cadre du programme de subvention TRASER, la réfection de certaines voies (route d'Hérouville) et de certains chemins ou rues du village. L'étude préalable devrait nous permettre, après accord du Conseil Général, de réaliser ces travaux en l'an 2000.

DECHETTERIE

Notre commune est adhérente du syndicat SMIRTOM qui organise la collecte et, dans un avenir proche, le tri et le traitement des ordures ménagères. Etant donné que dans la Vallée du Sausseron aucune déchetterie ne figure au programme de ce syndicat dans les 4 ans à venir, nous négocions actuellement avec ce syndicat la possibilité de signer une convention avec le SAN pour que nous puissions accéder aux déchetteries de la Ville Nouvelle (à OSNY par exemple).

SALAGE DES ROUTES PAR TEMPS DE VERGLAS

Nous sommes intervenus auprès de la DDE car nous avons constaté que son intervention était bien trop tardive dans notre secteur.

L'explication est hélas, assez simple. Les routes sont placées par le département en 3 niveaux de priorité

Niveau 1 : Ces voies sont maintenues en permanence (24 h sur 24) en état de circulation (ex. Autoroute A15, Nationale 14)

Niveau 2 : Pas de service continu, pas d'intervention préventive. L'objectif est de maintenir des conditions acceptables (ex. D927 Osny, Hérouville, Vallangoujard) entre 7 H. et 21 H.

Niveau 3 : Ne sont traitées qu'après les niveaux 1 et 2 (ex. D64 Vallangoujard-Labbeville).

ECLAIRAGE PUBLIC

A la demande de nombreux habitants nous avons modifié les horaires comme suit :

- Eclairage le matin à 6 H 30 au lieu de 6 H le soir jusqu'à 23 H 30 au lieu de 22 H 30.

TARIF CANTINE

Le prix du repas de cantine a été fixé par délibération du Conseil Municipal du 4 décembre à 18 F 70 au lieu de 18 F 45 à compter du 1er janvier 1999.

BRECOURT

Il s'avérait nécessaire au sein du village, de faire une mise au point sur le fonctionnement de l'établissement de Brécourt.

Une réunion a été organisée le 15 décembre dernier à laquelle participait la Directrice de la Fraternité St Jean qui a pu répondre aux interrogations des villageois assistant à cette assemblée.

Il a été précisé que les jeunes accueillis sur le site de Brécourt viennent de leur plein gré pour entreprendre une démarche d'insertion et d'apprentissage.

De nouveaux travaux vont être réalisés pour réhabiliter les bâtiments existants en Centre de Formation et d'Apprentissage (C.F.A) qui sera ouvert à tous les jeunes souhaitant une formation d'équipiers (aide-éducateurs) ou un apprentissage en espaces verts.

PROJET DE VOYAGE POUR LES ANCIENS

Le Conseil d'Administration du C.C.A.S, en collaboration avec le F.R.A.L, étudie la possibilité d'offrir à nos anciens, un voyage d'une journée (1er semestre 1999).

GALETTE DES ROIS

Comme le veut la tradition, Madame le Maire et le Conseil Municipal vous présenteront leurs vœux le samedi 9 janvier à 17 heures ; les galettes seront partagées dans la grande salle de la Mairie. Venez nombreux et pour ceux qui n'ont pu se rendre disponible le 11 novembre dernier, ce sera peut être l'occasion de visiter la nouvelle Mairie.

RECENSEMENT NATIONAL DE LA POPULATION

A partir du 8 mars 1999, il sera procédé à un nouveau recensement. Dès le mois de janvier nous recruterons des agents recenseurs (bénévoles). Une campagne de communication et d'information sera mise en place dans les mois qui viennent.

CHIENS ET CHATS ERRANTS

Nous rappelons aux propriétaires d'animaux que ceux-ci ne doivent pas vagabonder.

Dans le cas contraire suivant l'article 213 (loi du 22/06/89) du Code Rural, pour des raisons de sécurité et de salubrité publique, ces animaux peuvent être conduits à la fourrière.

Nous espérons que les propriétaires veilleront au respect de cette règle pour le bien être de chacun.

INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ELECTORALES

Avis aux retardataires, les listes seront closes fin décembre

NOS REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier sincèrement Madame BEAUDOUIN pour avoir si gentiment offert des plantes vertes et Madame MONOD pour le don d'un de ses tableaux représentant l'église de Labbeville.
C'est bien agréablement que tout ceci agrémentent les locaux de la Mairie.

ETAT CIVIL (2^e SEMESTRE 98)

NAISSANCES

PIERI Tanguy et Laurent, nés le 6 août à Méru

Tous nos vœux de prospérité aux bébés et félicitations aux heureux parents.

DECES

MARINIER Jacques décédé le 12 juillet à Labbeville
SAILLANT Berthe, décédée le 12 août à Pontoise

Nos sincères condoléances aux familles endeuillée

LES NOUVELLES DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS

Les ECOGARDES

Depuis la mi-juillet vous pouvez croiser dans le village ou sur le plateau 4 jeunes personnes circulant en V.T.T. : ce sont les écocardes.

Ils ont trois missions principales :

1°) Missions de surveillance, de prévention, et d'alerte.

Repérer et signaler à la Mairie concernée et aux services de police compétents si nécessaire toutes les atteintes portées à l'environnement. Les cas les plus fréquents seront :

- Dépôts sauvages : Après un recensement, un courrier d'information sera porté en Mairie et en cas de découverte d'adresse ou de flagrant délit la gendarmerie sera prévenue.

- Cours d'eau et fossés : les ECOGARDES renseigneront les Mairies et organismes chargés de l'entretien des cours d'eau des embâcles, des écroulements des berges et des rejets douteux afin de rétablir le bon écoulement des eaux.

- Entretien des plantations : Informations et conseils seront transmis en Mairie sur l'état des plantations et les entretiens à réaliser. (Desserage des ligatures, tailles, arbres dangereux, etc...)

- Chemins de randonnées : Vérification de leur bonne conservation.

- Braconnage : Les observations de pièges non homologués ou suspects seront rapportées à l'Office National de la Chasse.

2°) Mission de sensibilisation à l'environnement, accueil du public, pédagogie

- Information de la population sur le terrain lors des missions de surveillance.

- Actions spécifiques auprès des scolaires.

- Accueil du public sur les sites à forte fréquentation : Monuments, chemins de randonnées, manifestations, etc...

3°) Missions techniques

- Recensement de la faune sauvage remarquable.

- Qualité de l'eau et de l'air.

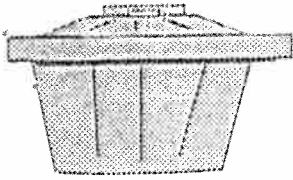
- Etudes ponctuelles sur le terrain.

INFORMATION DE DERNIERE MINUTE

URGENT

OFFRE D'EMPLOI

Recherchons personnel pour service et entretien de la cantine (12 Heures par semaine scolaire taux horaire brut 40,50 F.). Poste à pourvoir à partir du 4/01/1999, s'adresser en Mairie.



SIROM

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES

Siège : Mairie de 95450 VIGNY

☎ 01 30 39 21 20 - Fax : 01 30 39 22 05

INFORMATION

Objets encombrants non collectés

LABBEVILLE RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS, LE 1^{er} MARDI de chaque Mois

Le Président du Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères du Vexin rappelle aux personnes intéressées qu'il est procédé à la collecte des encombrants **une fois par mois, sauf juillet et août** et qu'ils doivent être sortis la veille au soir.

Toutefois, il informe que certains détritrus ne sont pas ramassés, à savoir :

- Les déchets verts (branches, gazon, feuillages)
- Les gravats
- Les produits explosifs (ex : bouteilles de gaz)
- Les produits toxiques (ex : batteries, piles, pots de peintures pleins, huiles moteur, huiles usagées, produits de traitements agricoles, fûts pleins de produits inconnus...)
- Les objets qui ne sont pas des déchets ménagers (machines industrielles, moteurs, grosses pièces mécaniques...)
- Les objets dont le poids est supérieur à 50 kg et dont les dimensions excèdent :
 - longueur : 1,75 m
 - largeur : 1,50 m
 - hauteur : 0,50 m

Néanmoins, les encombrants de taille supérieure peuvent être ramassés s'ils sont sectionnés ou démontés.

Un examen dentaire gratuit pour tous les jeunes de 15 ans

Aujourd'hui, l'assurance maladie et ses partenaires proposent à tous les jeunes de 15 ans d'effectuer un bilan bucco-dentaire entièrement gratuit chez leur chirurgien-dentiste.

L'avenir de ses dents et de ses gencives, c'est comme la santé : il faut y penser sans attendre. Plus tard, on ne regrette jamais d'avoir pris soin de son sourire !

C'est pourquoi l'assurance maladie lance aujourd'hui, avec ses partenaires (1), une vaste campagne de prévention bucco-dentaire en faveur des adolescents : elle invite tous les jeunes de 15 ans à effectuer un examen entièrement gratuit chez un chirurgien-dentiste.

Pour bénéficier de ce dispositif, il suffit que l'adolescent consulte un chirurgien-dentiste conventionné de son choix en lui présentant les étiquettes envoyées à ses parents avec un courrier d'invitation. Le dentiste réalise un bilan de santé bucco-dentaire complet et conseille l'adolescent en matière d'hygiène dentaire. Cet examen est gratuit : le dentiste est directement payé par l'assurance maladie.

Si des soins se révèlent nécessaires (détartrage, plombage, extraction...), ils sont entièrement remboursés à condition d'être effectués dans les 6 mois qui suivent l'examen de prévention. Et chaque année, jusqu'à ses 18 ans, l'adolescent pourra à nouveau réaliser un bilan bucco-dentaire gratuit, complété si nécessaire de soins qui seront intégralement remboursés selon les mêmes conditions.

Pour tout renseignement sur ce dispositif, vous pouvez vous adresser à votre chirurgien-dentiste ou contacter votre centre d'assurance maladie.

(1) Caisse centrale de la mutualité sociale agricole, Caisse nationale de l'assurance maladie des professions indépendantes, Confédération nationale des syndicats dentaires et Union des jeunes chirurgiens dentistes-Union dentaire.

ICI NOUS SOUTENONS CETTE ACTION

Vous le connaissez sûrement

Il s'appelle
REMY



Il habite
VALMONDOIS

Il est atteint d'une maladie rare
qui affecte le système nerveux central
et qui compromet fortement son avenir

Sa volonté ne suffit plus, il lui faut des moyens

Cela dépend aussi de vous

Aidez-le par vos dons

- soit par chèques, libellés à l'ordre de
"ACTION REMY"

A adresser ou déposer : 16, rue d'Orgivaux à Valmondois ou à la pharmacie de
Butry ou au siège de "Randonnées et Découvertes : 16, rue Corot à Butry

ou **ICI**

- soit à l'occasion de collectes,
- soit en participant aux actions organisées
par les associations de Valmondois et de Butry

Toutes les semaines, en France, 3 enfants naissent
avec cette maladie

LE TEMPS LEUR EST COMPTE